

Programme LEADER

Liaison entre actions de développement de l'économie rurale

Acteurs ruraux, «créateurs» d' **É.N.E.R.G.I.E.S positives**

POUR QUI? COMMENT?

**VOUS AVEZ UNE IDÉE?
L'ÉQUIPE LEADER VOUS
ACCOMPAGNE DANS
LA RÉUSSITE DE
VOTRE PROJET !**

● **Dépôt de la demande d'aide financière auprès de l'équipe technique**

>> Le porteur de projet reçoit un récépissé de dépôt de dossier

● **Instruction technique**

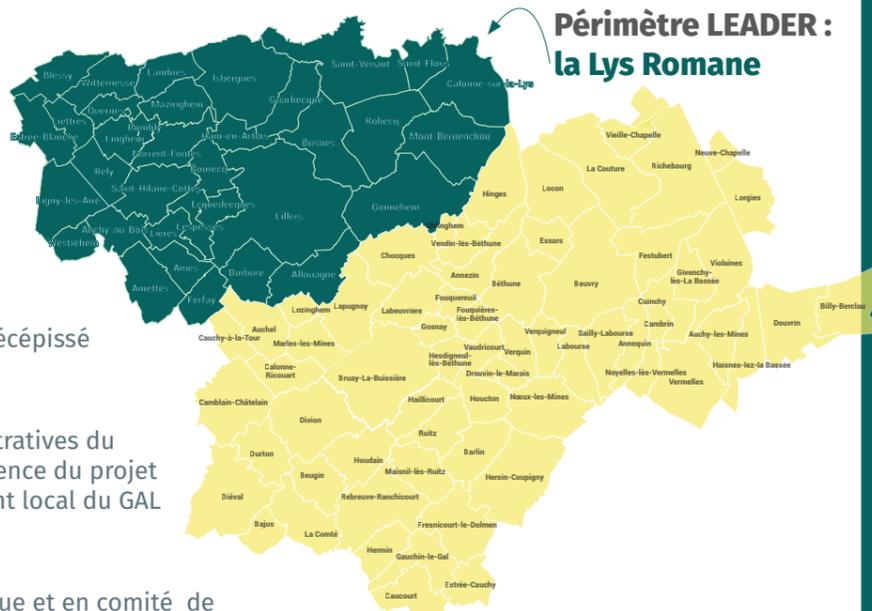
>> Vérification des pièces administratives du dossier >> Vérification de la cohérence du projet avec la stratégie de développement local du GAL Lys Romane

● **Finalisation**

>> Présentation en comité technique et en comité de programmation >> Sélection du projet par les membres (acteurs privés et publics) du GAL Lys Romane >> Convention attributive de subvention

● **Réalisation du projet**

>> Contrôle du service fait par le GAL et obligation de publicité relative au dispositif par le porteur de projet >> Versement de la subvention LEADER par l'Agence de service de paiement sur présentation des factures acquittées.



Vous avez une idée? Un projet?

Porteurs de projet privés ou publics...

Vous avez une idée d'action, un projet innovant à développer sur l'une des 35 communes de la **Lys Romane** ?

Nous vous aidons à construire, financer et réussir votre initiative !

Économie
Nature
Éco-rénovation
Réseaux
Gouvernance
Innovation
Énergie
Solidarité

VOS INTERLOCUTRICES

Elodie LORGEUX
Chargée de mission Programme LEADER
elodie.lorgeoux@bethunebruay.fr

Anne-Sophie TISON
Gestionnaire Programme LEADER
annesophie.tison@bethunebruay.fr

03 21 54 65 36
06 47 21 10 23

Communauté d'Agglomération de
Bethune-Bruay, Artois Lys Romane -
Antenne de Lillers - 7 rue de la Haye



- ✓ Le projet ne doit pas être commencé et aucune dépense engagée avant le dépôt de demande de financement et obtention d'un accusé de réception du GAL
- ✓ LEADER vient obligatoirement en complément d'autres financements publics
- ✓ Le taux maximum de co-financement LEADER est de 70%
- ✓ Les maîtres d'ouvrage doivent apporter au minimum 20 % d'autofinancement
- ✓ Les projets portés par une personne publique devront être d'un montant total minimum de 10 000 € HT. La sollicitation au titre de LEADER devra quant à elle atteindre au minimum 5 000 €. Pour les personnes privées, ces montants atteignent respectivement 7 000 € et 3 000 €.
- ✓ Le projet doit prendre place sur le territoire de la Lys romane ou être bénéfique à ce dernier.

LEADER c'est ...

- ✓ **1 stratégie de développement local** déclinée en 10 fiches-actions
- ✓ **3 objectifs transversaux de base** définis par l'Union européenne :
Innovation
Transition climatique
Environnement
- ✓ **1 230 000€** affectés au développement rural via la programmation
- ✓ **35 communes** concernées par sa mise en oeuvre : le territoire de la Lys Romane
- ✓ **1 groupe d'action local** rassemblant 12 élus et 13 acteurs « privés » (associations, habitants, acteurs économiques...) anime la programmation, les groupes de travail et valide les projets selon une grille de critères.

LEADER c'est surtout une démarche participative, ascendante et globale. La mobilisation de chacun permettra de mettre en œuvre une stratégie concertée qui répond aux enjeux de notre territoire.



LEADER est un **programme européen** qui soutient le **développement des territoires ruraux**.

Il est **animé par un groupe d'action local** (GAL) et porté par l'Agglomération qui assure l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets et la mise en œuvre du programme.

La stratégie du GAL est basée sur un travail mené par les acteurs du monde rural et les élus.

Les bénéficiaires potentiels sont des porteurs de projet privés (entrepreneurs, associations, groupements...) **ou publics** (communes, intercommunalités, organismes associés), souhaitant agir et innover dans les différents secteurs de l'économie rurale de la **Lys Romane**.



1 PROGRAMME : 10 PRIORITÉS

Plus qu'un financement, LEADER est un outil pour agir sur la vitalité du territoire, et plus particulièrement sur le secteur rural de la Lys Romane : maintien et développement de populations, dynamisme économique, au travers d'actions innovantes, expérimentales et de qualité.

Les crédits européens alloués visent à soutenir des projets répondant aux enjeux de développement économique, social, environnemental et solidaire, de valorisation des ressources locales et de maintien des services dans le monde rural.

Par conventionnement avec l'Union européenne, LEADER permettra de programmer des projets jusqu'en 2020/2021.

La stratégie de développement local établie pour répondre à cette ambition est bâtie autour de 10 grandes actions :

1. **Accompagner le développement des acteurs économiques de la Lys Romane et favoriser leur mise en réseau** : création/développement d'activités, emploi, intelligence collective, adaptation des entreprises (environnement, numérique, consommation responsable...)
2. **Promouvoir et accompagner le développement d'une économie de proximité** : maintien, développement, adaptation d'une offre de services et de commerces, circuits courts multi-thèmes, économie touristique, emploi.
3. **Faire des acteurs économiques et touristiques de véritables ambassadeurs du territoire** : appui aux démarches collectives, valorisation des spécificités du territoire, valorisation des acteurs, formations-actions pour qualifier les acteurs
4. **Conduire le territoire de la Lys romane vers l'excellence énergétique** : rénovation thermique, production d'énergie renouvelable, solutions de mobilités alternatives, gestion alternative des déchets verts
5. **Renforcer la capacité d'adaptation du territoire face aux aléas liés au changement climatique** : sensibilisation-éducation aux risques, micro-aménagements pour diminuer la vulnérabilité des zones à risque, limiter les ruissellements dans les secteurs à enjeu, gestion d'espaces naturels
6. **Permettre à tous l'accès à une alimentation locale de qualité** : circuits courts alimentaires, éducation au « manger local », transformation de productions locales, structuration de filières, approvisionnement local
7. **Maintenir un cadre de vie de qualité sur la Lys Romane en mobilisant les acteurs** : mise en scène du patrimoine, aménagements qualitatifs, rénovation du petit patrimoine non classé, déploiement du label « village patrimoine® »
8. **Développer des actions participatives citoyennes de préservation et de valorisation du patrimoine naturel** : éducation à l'environnement, actions environnementales impliquant les habitants (aménagements, animations, événementiels), restauration, création d'éléments de trame verte et bleue (cœurs de nature, corridors)
9. **Développer la coopération entre les territoires** : valorisation du cresson de fontaine, installation du label « bistrot de Pays », mise en tourisme de la Via Francigena, développement et valorisation du cricket à Liétres
10. **Déployer un dispositif d'animation au service de la stratégie** : ingénierie LEADER, gouvernance, communication sur l'Europe et sur le dispositif LEADER

